



Banque de la République d'Haïti



Note mensuelle d'inflation

Mars 2023

Table des matières

I.- Introduction.....	2
II.- Évolution de l'inflation globale en mars 2023.....	2
III.- Évolution des principales fonctions de consommation en mars 2023.....	3
IV.- Évolution de l'inflation selon l'origine des produits et les régions géographiques du pays.....	3
V.- Facteurs explicatifs de l'évolution de l'inflation mensuelle	4
VI.- Prévisions d'inflation.....	5

I.- Introduction

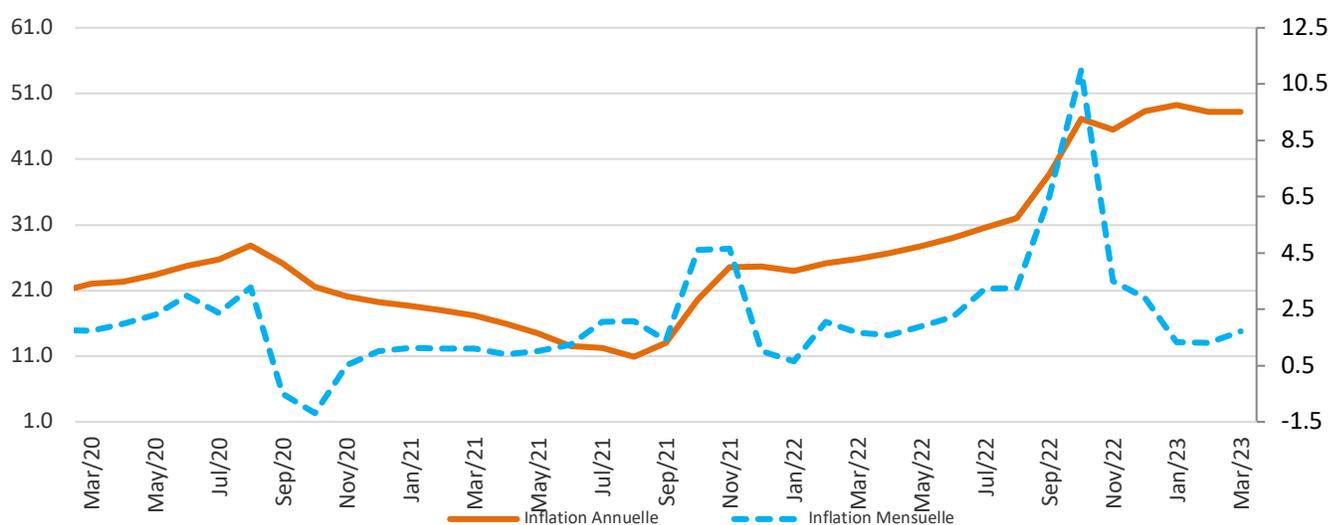
Cette note analyse l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) en Haïti au cours du mois de mars 2023. Elle apporte quelques éléments explicatifs permettant de comprendre les facteurs qui influencent la variation mensuelle de l'IPC.

II.- Évolution de l'inflation globale en mars 2023

Au cours du mois de mars 2023, l'indice des prix à la consommation (IPC) a été estimé à 308,8 contre 303,6 le mois antérieur et 208,3 en mars 2022. Il en est ainsi ressorti une hausse de 1,7 % de l'IPC en rythme mensuel et de 48,3 % en glissement annuel contre respectivement 1,3 % et 48,2 % en février 2023.

Par ailleurs, sur le premier semestre de l'exercice en cours, le taux d'inflation mensuel cumulé a atteint 21,7 % contre 14,6 % sur la même période de l'exercice antérieur. Considérée en moyenne mensuelle, l'inflation s'est chiffrée à 3,6 % contre 2,4 % sur les six (6) premiers mois de l'exercice fiscal comparativement au même intervalle de l'an dernier. Ce taux moyen d'inflation mensuel demeure supérieur à celui enregistré chez nos principaux partenaires commerciaux (États-Unis : 0,3 % et République Dominicaine : 0,4 %).

Graphique 1. Évolution de l'inflation mensuelle et annuelle en mars 2023 (en %)



Source : IHSI

III.- Évolution des principales fonctions de consommation en mars 2023

La hausse mensuelle de l'inflation en mars 2023 est attribuable à la progression de l'indice des principales fonctions notamment les groupes « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (2 % contre 1,2 %), « Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer » (2 % contre 1,8 %), « Santé » (2 % contre 1,6 %), « Loisirs » (0,8 % contre 0,5 %) et « Communications » (1,1 % contre 0,3 %). Toutefois, un ralentissement a été constaté au niveau du taux de croissance de l'indice de certaines divisions de consommation telles que : « Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants » (1 % contre 1,8 %), « Articles d'habillement et chaussures » (1,3 % contre 1,8 %), « Restaurants » (0,8 % contre 2,6 %) et « Biens et services divers » (1,4 % contre 2,4 %). Parallèlement, la progression de l'indice des postes « Enseignement », « Transport » et « Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » est restée inchangée d'un mois à l'autre, à 0 %, 0,4 % et 1,9 % respectivement.

Sur une base annuelle, l'évolution de l'IPC reflète essentiellement le renchérissement des prix des postes suivants : « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (48,1 % contre 48 %), « Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » (36 % contre 34,5 %), « Communication » (26,9 % contre 26,5 %). Hormis, l'inflation du poste « Enseignement » qui est restée inchangée à 11,2 %, celle des autres divisions de consommation a enregistré un ralentissement : « Loisirs », et « Biens et services divers » (-0,5 point de pourcentage chacun), « Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants », (-0,2 pp), « Transport » (-0,4 pp), des « Restaurants » (-0,6 pp), des « Articles d'habillement et chaussures » (-1,4 pp), des « Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer » (-0,2 pp) et de la « Santé » (-0,2 %)¹.

Ainsi, les fonctions de consommation « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées », « Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » et « Communication » ont contribué à hauteur de 78,02 % à l'évolution de l'inflation mensuelle et 59,63 % à l'inflation annuelle.

¹ pp : point de pourcentage

Tableau 1. Contributions à l'inflation mensuelle et annuelle en mars 2023 (en %)

Mars 2023			
Poste	Pondération	Contribution à l'inflation mensuelle	Contribution à l'inflation annuelle
	en %	en %	
Indice Général	100,00	100,00	100,00
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	48,50	59,86	47,96
Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants	1,42	0,89	0,84
Articles d'habillement et chaussures	5,55	4,35	5,09
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	14,14	16,60	10,45
Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer	5,32	6,27	4,90
Santé	2,56	3,07	2,38
Transports	9,10	1,99	20,18
Communications	2,23	1,56	1,23
Loisirs	1,52	0,73	0,94
Enseignement	3,91	0,00	0,90
Restaurants	0,49	0,24	0,47
Biens et Services divers	5,26	4,44	4,67

Source : Calculs de la BRH/MAE

IV.- Évolution de l'inflation selon l'origine des produits et les régions géographiques du pays

En mars 2023, l'indice des prix des produits locaux a affiché la même tendance que l'IPC global. En effet, la variation de l'IPC des produits domestiques s'est portée à 42,3 % contre 41,3 % le mois antérieur. Cependant, le taux de croissance de l'indice des produits importés a décéléré de 1,6 point de pourcentage par rapport au mois précédent, pour s'établir à 57,8 % au cours du mois sous étude.

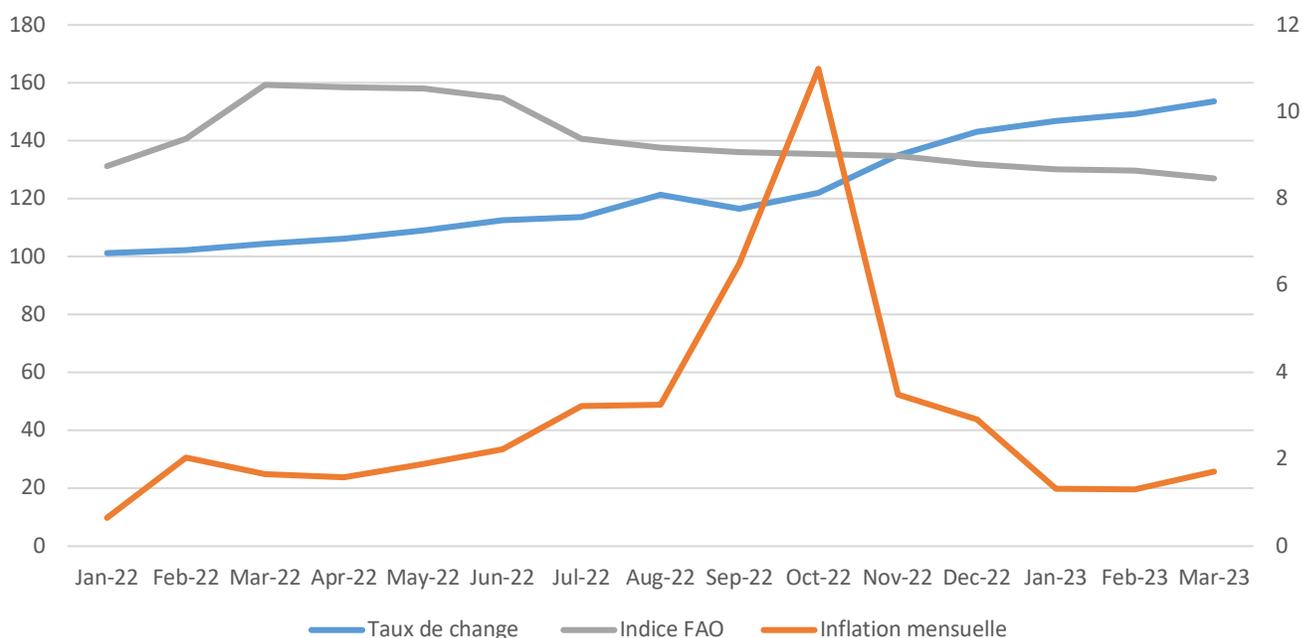
L'analyse de l'évolution des prix dans les différentes aires géographiques a révélé une hausse de l'inflation dans la majorité des régions. En effet, hormis la région « Nord » où l'inflation est restée inchangée à 1,5 % en mars 2023, celle des autres zones a été en hausse sur la période sous étude. Ainsi, l'inflation au niveau de l'« Aire Métropolitaine » s'est accélérée de 60 points de base (pb) pour se chiffrer à 1,7 %. Il en a été de même pour celle du « Reste Ouest » (+30 pb à 1,7 %), du « Sud » (+50 pb à 1,9 %), et de la « Transversale » (+20 pb à 1,6 %). Sur base annuelle, l'IPC des différentes régions du pays a enregistré une hausse au cours du mois de mars 2023 : « Aire Métropolitaine » (47,9 % contre 47,8 %), « Reste Ouest » (48,6 % contre 48,5 %), « Sud » (49,1 % contre 48,8 %) et « Transversale » (48,1 %

contre 48 %). Cependant, l'inflation de la zone « Nord » a gardé le même rythme de croissance que le mois dernier, à 48,2 %.

V.- Facteurs explicatifs de l'évolution de l'inflation mensuelle en mars 2023

Le comportement de l'inflation mensuelle en mars 2023 est tributaire notamment des impacts négatifs de la situation sécuritaire du pays et des tensions sur le marché des changes. En effet, les troubles socio-politiques qui continuent d'alimenter négativement les anticipations des ménages, ont induit une augmentation des pressions sur le marché des changes. En mars 2023, la moyenne du taux de change de référence s'est établie à 155,6989 gourdes pour un dollar, soit une croissance mensuelle de 4,3 % contre 1,7 % le mois dernier. Cette dépréciation de la gourde par rapport au dollar a entraîné le renchérissement des prix des produits importés en dépit de la baisse des coûts de ces derniers sur le marché international. Ainsi, nonobstant un repli mensuel de 1,23 % de l'indice FAO des prix des produits alimentaires au cours du mois de janvier 2023, la croissance de l'IPC des produits importés a été supérieure à celle des produits domestiques (57,8 % contre 42,3 %).

Graphique 2. Taux de change, Indice FAO et Inflation mensuelle

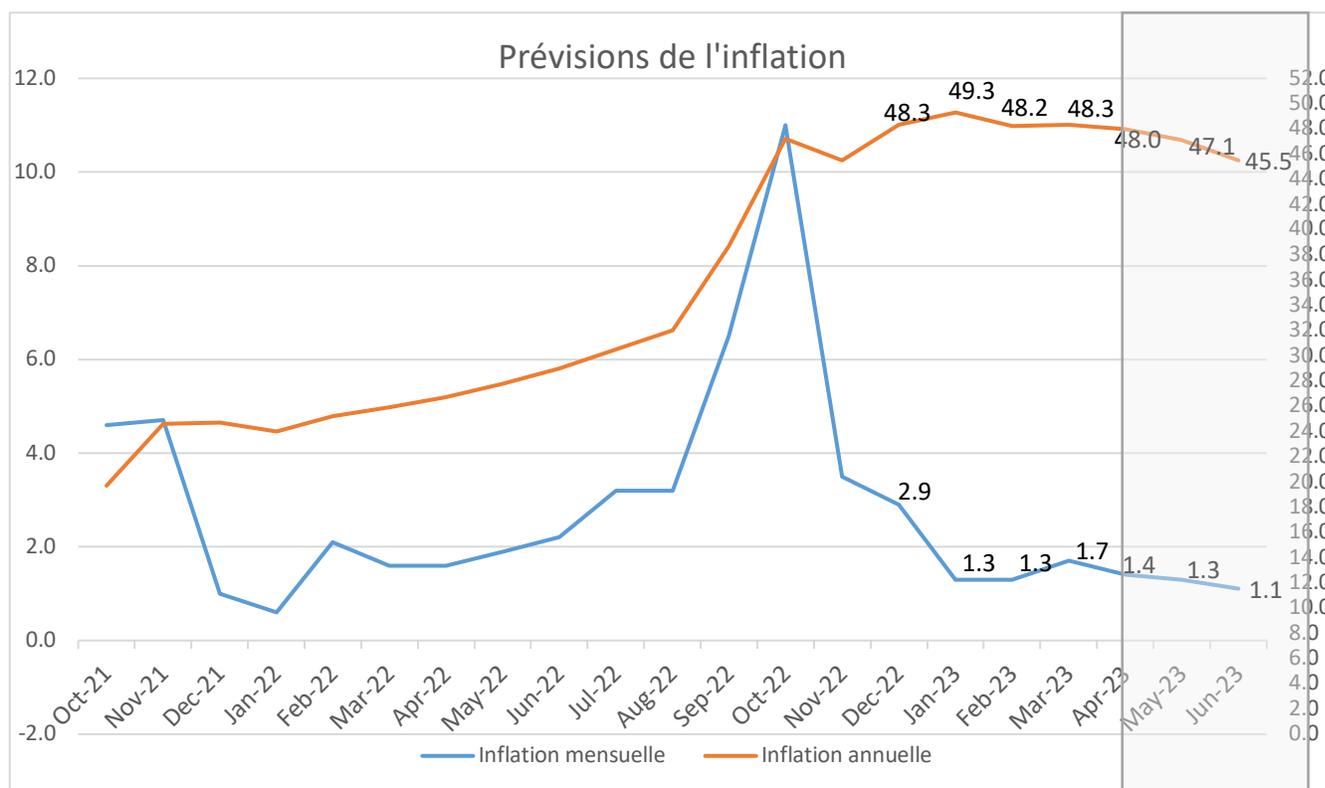


Sources : BRH, IHSI et FAO

VI- Prévisions d'inflation

Pour les trois prochains mois, les prévisions d'inflation réalisées par la Direction Monnaie et Analyse Économique (MAE) laissent augurer une décélération de l'inflation tant en rythme mensuel qu'en glissement annuel. En effet, le taux d'inflation mensuel devrait ralentir à 1,4 % en avril 2023 puis à 1,3 % et 1,1 % respectivement en mai et en juin 2023. Parallèlement, l'inflation annuelle devrait s'infléchir à 48 %, 47,1 %, et 45,5 % en avril, mai et juin 2023 respectivement.

Graphique 3. Prévisions de l'inflation en variation mensuelle et annuelle pour les trois prochains mois (en %)



Sources : Prévisions du Service de Modélisation et Prévisions Macroéconomiques de la BRH

Tableau 2. Indice des prix à la consommation (IPC) par postes de dépenses et Variation mensuelle et annuelle de l'IPC en mars 2023

Poste	IPC			Variation IPC (%)	
	Mars 2022	Février 2023	Mars 2023	Mensuelle	Annuelle
Indice général	208,3	303,6	308,8	1,7	48,3
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	229,3	332,9	339,7	2,0	48,1
Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants	151,7	193,3	195,3	1,0	28,7
Articles d'habillement et chaussures	221,4	316,2	320,3	1,3	44,7
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	196,8	262,5	267,6	1,9	36,0
Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer	202,2	287,3	292,9	1,9	44,9
Santé	272,4	388,1	395,8	2,0	45,3
Transports	160,3	332,2	333,4	0,4	108,0
Communications	117,1	146,8	148,5	1,2	26,8
Loisirs	203,9	262,9	265	0,8	30,0
Enseignement	140,3	156,1	156,1	0,0	11,3
Restaurants	233,2	338,9	341,7	0,8	46,5
Biens et Services divers	192,5	271,9	275,7	1,4	43,2

Source: IHSI

Glossaire

- Variation mensuelle** : Variation par rapport au mois précédent.
- Glissement annuel** : Variation par rapport au même mois de l'année antérieure.
- Inflation** : Mouvement persistant à la hausse du niveau général des prix.
- Désinflation** : Ralentissement de la croissance des prix.
- Déflation** : Baisse du niveau général des prix associée à une contraction de la masse monétaire et du crédit.
- Inflation sous-jacente** : Tendence de long terme des prix, tout en excluant la volatilité, les mouvements saisonniers, conjoncturels, et les chocs qui affectent les composantes du panier considéré.
- Région Nord** : Elle couvre les départements du Nord, Nord-Est et Nord-Ouest.
- Région Sud** : Elle comprend les départements du Sud, de la Grand-Anse et des Nippes.
- Région Reste Ouest** : Y sont inclus les départements du Sud-Est et de l'Ouest, à l'exception de l'aire métropolitaine
- Région Transversale** : Elle regroupe les départements du Centre et de l'Artibonite.
- Aire Métropolitaine** : Elle contient les villes de Port-au-Prince, de Delmas, de Pétion-Ville, de Carrefour et de Croix des Bouquets.